

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** FRESH CLEAN
- **Code du produit:** 05270001
- **UFI:** HS2D-70C6-Y002-2666
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie de processus**
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Nettoyant neutre
Neutralisateurs d'odeur
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ZEP ITALIA SRL
Piazzale Luigi Cadorna, 2
20123 Milano (MI) - Italy;
Via Nettunense Km. 25.000
04011 Aprilia (LT) - Italy
T: +39.06.926691
F: +39.06.92747061
@: tecnico@zepeurope.com
Sito: www.zep.it
- ZEP Industries BV
Vierlinghweg 30
4612 PN Bergen op Zoom
The Netherlands
Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
@: info@zepbenelux.com
- Distribué au France par:
- ZEP INDUSTRIES
Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI
Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51
contact@zep-industries.com
www.zep-industries.com
@: info@zep.co.uk
web: www.zep.co.uk
- **Service chargé des renseignements:**
Service Clients:
NL: Tel: +31164250100 Fax: +31164266710
BE: Tel: +3223470117 Fax: +3223471395
IT: Tel: +3906926691 Fax: +3906.92747061
UK: Tel: +441514221000 Fax: +441514221011
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245
LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 1)

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Alcools en C9-11 ethoxyles

Citral

chlorure de didécyldiméthylammonium

- **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 68439-46-3 Numéro CE: 614-482-0	Alcools en C9-11 ethoxyles ☠ Eye Dam. 1, H318 ☠ Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6 Numéro index: 605-019-00-3 Reg.nr.: 01-2119462829-23-xxxx	Citral ☠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥5-<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-méthoxy-2-propanol ☠ Flam. Liq. 3, H226 ☠ STOT SE 3, H336	5-10%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6	chlorure de didécyldiméthylammonium ☠ Acute Tox. 3, H301 ☠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411	≥1-<2,5%

- **Indications complémentaires:**

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface non ioniques	≥15 - <30%
parfums (CITRAL), désinfectants	

BE.FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone
Mousse résistant à l'alcool
Sable sec
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Mettre les personnes en sécurité.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.

(suite page 4)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 3)

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 5392-40-5 Citral

VL Valeur à long terme: 32 mg/m³, 5 ppm
D; vapeur et aérosol

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VL Valeur momentanée: 369 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 184 mg/m³, 50 ppm
D;

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VL Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

· DNEL

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	DNEL Long term-systemic	3,3 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	18,1 mg/kg human/day (des consommateurs)
		50,6 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	43,9 mg/m ³ (des consommateurs)
		369 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)
	DNEL Acute-local mg/m ³	553,5 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

· PNEC

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

PNEC Freshwater mg/L	10 mg/L
PNEC Freshwater sediment	41,6 mg/Kg
PNEC Marine water sediment	4,17 mg/Kg
PNEC Soil	2,47 mg/Kg
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	100 mg/L

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.· **Protection des mains:** Gants de protection· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en tissu épais· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques

BE.FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· État physique	Liquide
· Couleur:	Jaune
· Odeur:	agrios
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>103 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'inflammation:	278 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	6,5-8
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 20 °C	10 s (DIN 53211/4)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· L'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,996 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	8,0 %
· Swiss VOC:	7,50 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	2.422 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles

Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)
----------	------	-------------------

CAS: 5392-40-5 Citral

Oral	LD50	4.960 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
----------	------	--------------------

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	4.016 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rabbit)
----------	------	----------------------

Inhalatoire	LC50 / 4 h	27.596 mg/l (Rat)
-------------	------------	-------------------

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

Oral	LD50	264 mg/kg (Rat)
------	------	-----------------

		OECD Guideline 401
--	--	--------------------

Dermique	LD50	3.342 mg/kg (Rabbit)
----------	------	----------------------

	EC 50 / 96 h	0,026 mg/ltr (-)
--	--------------	------------------

		OECD TG 201
--	--	-------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

BE.FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 68439-46-3 Alcools en C9-11 ethoxyles

LC50 / 96 h	6 mg/ltr (fish)
EC 50 / 48 h	2,5 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
EC 50 / 72 H	1,4 /mg/l (Selenastrum capricornutum (Algae))

CAS: 5392-40-5 Citral

EC 50 / 48 h	7 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))
COD	2.530 (mg O2 / g product)

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

LC50 / 96 h (statique)	6.812 mg/ltr (Leuciscus idus)
EC 50 / 48 h (statique)	23.300 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

LC50 / 96 h	0,5 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) OECD guidance 203 0,19 mg/ltr (Pimephales promelas)
EC 50 / 48 h	0,062 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) Method: US-EPA-FIFRA
OECD test 301 A	90 (biodegradation in % after 28 days) Method: OECD 301 A
OECD test 301 B	72 (biodegradation in % after 28 days) Guideline: OECD 301 B
OECD test 302 B	87-94 (biodegradation in % after 28 days) Test method: OECD 302 B

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: -

Catalogue européen des déchets

15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques

(suite page 8)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 7)

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
· **ADR, ADN, IMDG, IATA**
· **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
· **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH
Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
DIRECTIVE 2008/98/CE
RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014
· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Alcools en C9-11 ethoxyles
Cital
chlorure de didécyldiméthylammonium
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 9)

BE.FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 8)

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Règlement (CE) N° 649/2012

CAS: 7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Annex I Part I

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	7,5

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

· Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service

· Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgique: Afdeling klantenservice

· Numéro de la version précédente: 8

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 10)

BE.FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 9)

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**WELL: The highest acceptable concentration**IOELV: Indicative occupational exposure limit values**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

BE.FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022

Version: 9 (remplace la version 8)

Révision: 02.12.2022

Nom du produit: FRESH CLEAN

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition

ZEPFRAIS
BIG LEMON
TC FRESH
TOPFRAIS
FRESH CLEAN
DEO SAN

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Catégorie du procédé

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· Conditions d'utilisation

· Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

· Paramètres physiques

· Etat physique Liquide

· Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité Conformément aux instructions d'utilisation.

· Autres conditions d'utilisation

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Conserver hors de portée des enfants.

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

· Mesures de gestion des risques

· Protection du travailleur

· Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.

· Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

gants de protection

· Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

· Mesures de protection de l'environnement

· Eau

Aucune mesure particulière n'est requise.

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

· Mesures pour l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

· Estimation de l'exposition

· Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.